

RÈGLEMENT 240-2018

PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4, 90 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un enfant nécessitera en moyenne 3 800 changements de couche avant l'âge de la propreté, représentant environ une (1) tonne de déchets pour l'utilisation de couches jetables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière souhaite encourager l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a énoncé dans son Plan stratégique de développement durable 2012-2020, l'objectif de poursuivre la gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation du présent règlement a dûment été donné le 12 février 2018 en séance ordinaire;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le présent règlement vise à établir un programme d'aide financière pour favoriser l'utilisation de couches lavables et réutilisables pour enfant.

2.1 Pour être admissible au présent programme d'aide, la personne qui fait la demande doit avoir sa résidence permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, être détentrice de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins d'un (1) an au moment du dépôt de la demande et avoir fait l'achat d'au moins 18 couches lavables et réutilisables.

2.2 Pour bénéficier du présent programme, toute personne devra faire la preuve de son admissibilité et fournir les documents requis au soutien de la demande.

2.3 La demande doit être déposée dans un délai de douze (12) mois de la date d'achat des couches.

2.4 Une seule aide financière par enfant est accordée.

2.5 L'aide financière accordée en vertu du présent programme est équivalente à 50 % du coût d'achat avant taxes, jusqu'à concurrence de 100 \$ pour 18 couches neuves ou jusqu'à concurrence de 25 \$ pour 18 couches usagées.

2.6 Afin de faire la preuve de son admissibilité au programme, la personne qui fait la demande devra fournir les documents suivants :

- une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- une preuve de résidence du parent ou tuteur faisant la demande;

- une ou des factures d'achat d'un ensemble d'au moins 18 couches lavables et réutilisables. La facture doit indiquer le nombre de couches, le nom de l'entreprise, les numéros de TPS et TVQ et la preuve de paiement doit être fournie;
- si la personne qui fait la demande n'est pas le parent de l'enfant, une preuve indiquant que cette personne exerce la charge de tuteur est exigée;
- la personne qui fait la demande devra remplir le formulaire de l'annexe 1 et signer un engagement à utiliser les couches lavables.

3.1 Pour l'application du présent règlement la municipalité appropriée à même son budget annuel, un montant qui est déterminé lors de l'adoption du budget.

3.2 La municipalité se réserve le droit de refuser toutes demandes qui, bien qu'elles répondent à tous les critères d'admissibilité, sont présentées quand le budget alloué annuellement est entièrement épuisé.

3.3 Une personne dont la demande est refusée faute de fonds, pourra renouveler sa demande l'année suivante à condition que le délai de douze (12) mois prévus à l'article 2.3 soit respecté. La condition d'âge de l'enfant énoncées en 2.1 doit avoir été respectée lors de la demande initiale pour que la demande soit renouvelable.

4.1 Les demandes sont analysées et l'aide financière est accordée selon la date de réception à la municipalité. Lorsqu'une demande est incomplète, le demandeur en est avisé et peut compléter sa demande. L'analyse débute lorsque le dossier est complet.

4.2 Les demandes complètes et répondant aux critères d'admissibilité se verront octroyer l'aide financière selon la date à laquelle elles sont réputées complètes, et ce, jusqu'à ce que le budget disponible soit épuisé.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, d.g.

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'ENGAGEMENT MORAL
POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES****PARENT OU TUTEUR (nom à qui doit être émis le chèque)**_____
NOM_____
PRÉNOM_____
TÉLÉPHONE_____
ADRESSE ÉLECTRONIQUE @**ADRESSE POSTALE**_____
NUMÉRO CIVIQUE_____
RUE_____
CASE POSTALE_____
MUNICIPALITÉ_____
PROVINCE_____
CODE POSTAL**ENGAGEMENT MORAL**

- Je reconnais avoir fait une demande de subvention à la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière pour l'achat d'au moins 18 couches lavables;
- Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques;
- Je m'engage à utiliser des couches lavables pendant la période complète durant laquelle mon enfant sera aux couches;
- En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT_____
DATE DE NAISSANCE

SEXE

M F

ANNÉE / MOIS / JOUR_____
NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE_____
NOM ET PRÉNOM DU PÈRE_____
SIGNATURE DU PARENT OU DU TUTEUR_____
DATE**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES

- Preuve de naissance
 Preuve de résidence
 Preuve d'achat

INITIALES